

PROGRAMME DE FORMATION VALIDANT LE PERMIS AM

Pré requis : formation accessible à toutes personnes, à partir de 14 ans.

Public visé : public privé, d'entreprises ou de collectivités.

Les objectifs de la formation : la formation pratique vise à maîtriser la conduite en deux-roues et les différents risques routiers.

Le contenu de la formation : elle s'organise en cours théoriques et pratiques, vise à maîtriser la conduite en deux-roues et les différents risques routiers.

Les moyens pédagogiques : 1 salle de diffusion munie de chaises, rétro-projecteur ainsi que des véhicules de catégories AM.

Qualification des intervenants : tous les formateurs sont titulaires d'une autorisation d'enseigner.

Déroulement de la formation : la formation se déroule en 8h :
Elle comprend 5 séquences théoriques et pratiques au cours desquelles l'élève va travailler sur des connaissances et des compétences avec l'aide de son enseignant de la conduite et de la sécurité routière. Si l'élève est mineur au moins l'un de ses parents ou son représentant légal doit être présent lors de la dernière séquence de formation.

Séquence 1 : échange sur les représentations individuelles autour de la conduite

Séquence 2 : formation à la conduite hors circulation

Séquence 3 : code de la route

Séquence 4 : formation à la conduite sur les voies ouvertes à la circulation publique

Séquence 5 : sensibilisation aux risques

PROGRAMME DE FORMATION VALIDANT LE PERMIS A2

Pré requis : formation accessible à toutes personnes ayant la catégorie A2 depuis 2 ans.

Public visé : public privé, d'entreprises ou de collectivités.

Les objectifs de la formation : la formation pratique vise à maîtriser la conduite en deux-roues et les différents risques routiers.

Le contenu de la formation : Cette passerelle A2 vers A s'organise en cours théoriques et pratiques conçus afin de faire le point sur l'expérience du deux-roues que le candidat a engrangé depuis l'obtention de son permis A2 et permet au candidat de garder à l'esprit les notions et les gestes essentiels de la pratique du deux-roues.

Les moyens pédagogiques : 1 salle de diffusion munie de chaises, rétro-projecteur ainsi que des véhicules de catégories A.

Qualification des intervenants : tous les formateurs sont titulaires d'une autorisation d'enseigner.

Déroulement de la formation : la formation se déroule en 7h :

2 h de théorie qui se déroulent dans le local de l'auto-école

2h de pratique piste qui se déroulent dans la zone industrielle à Velaines, sur la piste d'examen

4h de pratique route qui se déroulent sur le réseau routier environnant

PROGRAMME DE FORMATION PREPARATOIRE A L'EXAMEN PRATIQUE DE LA CATEGORIE A1 ET A2 DU PERMIS DE CONDUIRE

Pré requis : formation accessible à tous à partir de 16 ans pour ceux qui souhaitent passer la catégorie A1 et 18 ans pour ceux qui souhaitent passer par la catégorie A2

Etre titulaire de l'épreuve théorique générale (ETG) en cours de validité.

Examen pratique possible à partir de 16 ans pour ceux qui passent la catégorie A1 et 18 ans pour ceux de la catégorie A2.

Public visé : public privé, d'entreprises ou de collectivités.

Les objectifs de la formation : la formation pratique vise à maîtriser la conduite en deux-roues et les différents risques routiers.

Le contenu du programme de formation : celui-ci est établi en fonction des compétences imposés par le REMC (référentiel pour l'éducation à une mobilité citoyenne).

Compétence 1 : maîtriser le maniement de la moto à vitesse réduite et à vitesse plus élevée hors circulation

Compétence 2 : appréhender la route et circuler dans des conditions normales

Compétence 3 : circuler dans les conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers

Compétence 4 : pratiquer une conduite autonome, sûre et économique

Chacune de ces compétences contient des sous-compétences (voir REMC) où l'on abordera les points suivants : le pourquoi, le comment, les risques, les influences de l'entourage et du mode de vie de l'élève, les pressions exercées par la société et toujours une partie auto-évaluation.

Les moyens pédagogiques : 1 salle de diffusion munie de chaises, rétro-projecteur ainsi que des véhicules de catégories A.

Qualification des intervenants : tous les formateurs sont titulaires d'une autorisation d'enseigner.

Le suivi de l'action de formation : le suivi sera effectué par la tenue d'une attestation de présence (directement dans le livret d'apprentissage de l'élève).

Déroulement de l'examen pratique : l'examen pratique se déroule avec le véhicule de l'auto-école au centre d'examen, Zone industrielle à VELAINES. Il se déroule en deux parties : une partie hors circulation qui dure 20 minutes et une partie en circulation qui dure 30 minutes. Cela s'effectue sous la forme d'un bilan de compétences dressé par un inspecteur.

PROGRAMME DE FORMATION VALIDANT LE PERMIS A1

Pré requis : formation accessible à toutes personnes ayant la catégorie B depuis 2 ans.

Public visé : public privé, d'entreprises ou de collectivités.

Les objectifs de la formation : la formation pratique vise à maîtriser la conduite en deux-roues et les différents risques routiers.

Le contenu de la formation : elle s'organise en cours théoriques et pratiques, vise à maîtriser la conduite en deux-roues et les différents risques routiers.

Les moyens pédagogiques : 1 salle de diffusion munie de chaises, rétro-projecteur ainsi que des véhicules de catégories A1.

Qualification des intervenants : tous les formateurs sont titulaires d'une autorisation d'enseigner.

Déroulement de la formation : la formation se déroule en 7h :

2 h de théorie qui se déroulent dans le local de l'auto-école

2h de pratique piste qui se déroulent dans la zone industrielle à Velaines, sur la piste d'examen

4h de pratique route qui se déroulent sur le réseau routier environnant

LA FORMATION THEORIQUE AU PERMIS MOTO POUR LES CATEGORIES A1 ET A2 (ETM)

Vous devez avoir 16 ans pour passer le code pour le permis A1 et 17 ans minimum pour la catégorie A2. Cependant, l'épreuve n'est plus semblable à celle du permis voiture. A partir du 1^{er} Mars 2020, l'épreuve théorique deviendra spécifique aux 2 roues et les candidats devront passer l'examen même si les candidats ont réussi l'ETG (Epreuve Théorique Générale) moins de 5 ans avant le passage de l'examen pratique moto.

Le nouvel examen du code moto, baptisé ETM pour « Epreuve Théorique Moto », comportera une base inédite de questions axées autour de 9 thèmes :

1. les dispositions légales en matière de circulation routière ;
2. le conducteur ;
3. la route ;
4. les autres usagers de la route ;
5. la réglementation générale ;
6. les éléments mécaniques liés à la sécurité ;
7. les équipements de protection et autres éléments de sécurité des véhicules ;
8. les règles d'utilisation du véhicule en relation avec le respect de l'environnement ;
9. et enfin, les premiers secours.

Parcours théorique : La formation théorique qui porte sur des questions « entraînement au code » pourra être suivie à votre rythme dans les locaux de l'école de conduite via un support multimédia tel que DVD. Pour ceux qui le souhaitent des questions d'entraînement sont aussi disponibles en ligne via Prépacode .Les heures de présence de l'enseignant en salle de cours sont affichés au bureau et disponible sous forme de planning à emporter.

Tout comme pour passer l'ETG, l'ETM se déroulera dans un centre d'examen agréé. Le jour J de l'examen de code le candidat devra indiquer s'il souhaite passer l'ETG ou l'ETM avant le lancement de la série. A l'instar du code auto, l'épreuve moto comportera 40 questions. Pour obtenir l'ETM, le candidat devra donner un minimum de 35 bonnes réponses sur les 40 questions posées. Une fois décroché, le code de la route moto restera valable 5 ans dans la limite de 5 passages de l'examen pratique.

EVALUATION DE DEPART MOTO

L'évaluation est une étape obligatoire avant l'inscription et la signature du contrat.

Celle-ci se fait dans les locaux de l'auto-école. Elle dure environ 50 minutes. Cette évaluation va permettre au candidat ainsi qu'à l'auto-école d'avoir une estimation du nombre d'heures nécessaires pour être prêt correctement pour l'examen pratique du permis de conduire.

De ce fait, le candidat peut prévoir le budget nécessaire à sa formation.

Cette évaluation est à régler lors de sa réservation.

Une fois l'évaluation réalisée et le volume d'heures prévisionnel annoncé à l'élève, celui-ci doit décider de son inscription à SL GO AUTO-ECOLE.

L'évaluation de départ est une estimation prévisionnelle. Le volume d'heures réellement nécessaire dépend lui de nombreux autres facteurs (assiduité, fatigue, état émotionnel, maladie, peur...).

Pour les élèves n'ayant pas encore conduit, SL GO AUTO-ECOLE a choisi d'utiliser la «fiche pour l'évaluation de départ» fourni par l'éditeur CODES ROUSSEAU.

Détail du test d'évaluation :

Il s'agit d'un test d'évaluation de capacités et d'aptitudes et non d'un acte de formation.

Il se divise en deux parties : le questionnaire oral et l'analyse de capacités cognitives en situation.

Les catégories de compétences évaluées :

- Les capacités et connaissances sensori-motrices
- Les capacités de compréhension et de traitement
- Les aspects émotionnels et affectifs
- Les facteurs de volonté
- Les capacités de perception, d'analyse et de décision
- Les capacités d'attention et de mémoire de travail

Un double de cette évaluation est remis à l'élève en fin de séance.

LA FORMATION PRATIQUE AU PERMIS MOTO POUR LES CATEGORIES A1 ET A2

Pour devenir motard, il faut maîtriser 4 compétences :

1. maîtriser le maniement de la moto à vitesse réduite et plus élevée hors circulation ;
2. appréhender la route et circuler dans des conditions normales ;
3. circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers ;
4. pratiquer une conduite sûre et économique, nécessaires à une conduite responsable.

Par ailleurs, commencer les leçons de conduite avant l'obtention du code moto reste possible.

L'examen pratique du permis moto catégories A1 et A2.

L'épreuve pratique du permis moto comprend deux parties distinctes : un examen « hors circulation » et un examen « en circulation » .

L'épreuve hors circulation comporte :

- Le déplacement de la moto sans l'aide du moteur ;
- La maîtrise de la moto à allure réduite sans passagers (pour obtenir A à cette étape chronométrée le candidat devra réaliser un temps supérieur ou égal à 16 '') ;
- Le freinage (une fois la vitesse minimale de 50KM/H atteinte avec une marge de plus ou moins 5 KM/H pour la catégorie A1, le candidat devra effectuer un freinage pour s'arrêter dans une zone définie et différente selon que la piste est sèche ou humide) ;
- La maîtrise de la moto à allure réduite avec passager ;
- Le slalom et l'évitement (pour la remontée en slalom le candidat devra rouler à 40KM/H minimum avec une marge de plus ou moins 5KM/H pour la catégorie A1, 50KM/H pour aborder l'évitement au retour avec une marge de 5KM/H pour les deux catégories.

L'interrogation orale ainsi que les vérifications sur la moto seront intégrées à l'Epreuve Théorique Moto. Le parcours moto hors circulation devra être effectué d'une seule traite en enchaînant tous les exercices. Si faux départ il y a, le candidat aura droit à un second essai.

La durée du plateau sera de 15 minutes par candidats.